

Je souhaite payer par carte bancaire

1) Cliquez sur le bouton « Payer par carte bancaire ».



2) Saisissez les références de votre carte bancaire puis cliquez sur « Valider ».

Informations de la carte

Veuillez saisir les informations de votre paiement

Numéro de carte :

Date d'expiration :

Mois : 01 Année : 2026

Cryptogramme visuel :

Valider Annuler

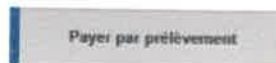
Une nouvelle fenêtre de paiement s'ouvre (dispositif de sécurité 3D SECURE). Vous êtes redirigés vers votre établissement bancaire pour authentifier et valider la transaction.

3) Le paiement est validé !

Vous recevrez le ticket de paiement par courriel à votre adresse électronique.

Je souhaite payer par prélèvement

1) Cliquez sur le bouton « Payer par prélèvement »



2) Connectez-vous :

- en saisissant les identifiants de votre espace particulier impots.gouv.fr ;

- par l'intermédiaire de France Connect.



Première connexion PAYFIP

Saisissez vos coordonnées bancaires figurant sur votre RIB et l'adresse du titulaire du compte puis « valider »

Connexions ultérieures PAYFIP

Si vous avez consenti à la conservation de vos coordonnées bancaires, vous aurez simplement à sélectionner le compte bancaire enregistré.

3) Le paiement est validé !

Vous recevrez le ticket de paiement par courriel à votre adresse électronique.

A quelle date serais-je prélevé ?

Votre compte bancaire sera débité du montant du prélèvement 3 jours ouvrés à compter de la date du paiement en ligne. Ainsi pour le décompte des 3 jours, les week-ends et jours fériés sont exclus (si vous effectuez un paiement le vendredi, votre compte bancaire sera débité le mardi suivant).



Le paiement des factures locales avec PAYFIP

LE POINT SUR



FINANCES PUBLIQUES

Direction Régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime